

Centre de recherches sur les télécommunications de la défense

15. En 1968, un changement capital d'organisation a touché le Centre de recherches sur les télécommunications de la défense de Shirley Bay (Ontario). En effet, un décret du conseil daté du 12 juillet 1968 a fait passer du Conseil de recherches pour la défense au ministère des Postes l'administration et la surveillance des services du Centre qui n'étaient pas étroitement liés à la recherche et au développement à caractère purement militaire. Le 8 octobre, il a été confirmé que la totalité du Centre devait être transférée, décision que le président du CRD a signifiée au comité du Sénat lors de sa comparution, le 24 octobre 1968.

16. En septembre, on a créé un groupe de travail pour effectuer le transfert et pour recommander au ministre de la Défense nationale et au ministre des Postes des modalités détaillées de mise en oeuvre ainsi que les grandes lignes de la collaboration à venir. Acceptées par les deux parties, les recommandations ont été consignées dans un protocole d'accord durant la première quinzaine de l'année 1969. A quelques exceptions près, l'accord prévoyait le transfert intégral des installations, programmes, biens immobiliers et personnes du Centre de recherches sur les télécommunications. Tout devait être terminé le 1<sup>er</sup> avril 1969. Néanmoins, en 1969-1970, une certaine aide a été demandée au Conseil de recherches pour la défense. Le Centre est devenu le Centre de recherche sur les communications du ministère des Communications (MDC).

17. Le Conseil de recherches pour la défense a gardé la responsabilité et la haute main en ce qui concerne les programmes militaires de l'ancien Centre de recherches sur les télécommunications, et fournit des fonds pour la continuation de ces travaux. Un bureau de liaison pour les télécommunications du Conseil de recherches pour la défense, chargé de superviser